

NOTE DE RECHERCHE / RESEARCH NOTE

MÉCONNAISSANCE DES TRAITÉS ENTRE LES PREMIÈRES NATIONS ET LA COURONNE BRITANNIQUE, CONFLITS ENTRE PÊCHEURS COMMERCIAUX ET PREMIÈRES NATIONS ET PERSPECTIVES DE RÉCONCILIATION**Omer Chouinard, Sebastian Weissenberger, et Jean Philippe Sapinski****Résumé**

Les arrêts *Marshall* (1999) ont élargi la connaissance des Canadien·nes non autochtones sur la portée des traités entre la Couronne britannique et les Premières Nations. En parallèle, la connaissance du grand public de l'histoire du Canada, historiquement fondée sur des préjugés, sur l'exclusion et sur le racisme envers les Premières Nations, a profondément évolué ces dernières années. Dans une perspective de réconciliation, en partenariat avec la communauté d'Elsipogtog et en collaboration avec l'Union des pêcheurs des Maritimes, nous proposons d'évaluer l'impact de ces jugements sur l'économie, l'emploi et le développement des Premières Nations.

Abstract

The *Sparrow* (1990) and *Marshall* (1999) decisions have broadened non-Aboriginal Canadians' knowledge of the scope of treaties between the British Crown and First Nations. At the same time, the general public's knowledge of Canadian history, historically based on prejudice, exclusion and racism towards First Nations, has profoundly evolved in recent years. In the spirit of reconciliation, in partnership with the community of Elsipogtog and in collaboration with the Maritime Fishermen's Union, we propose to evaluate the impact of those decisions on the economy, the employment, and the development of First Nations.

Problématique¹

Dans les communautés côtières des Maritimes, on constate une méconnaissance des traités entre les Premières Nations et la Couronne britannique. On a pu voir, en particulier sur la côte acadienne du Nouveau-Brunswick, des préjugés et du racisme caractérisant les relations entre les pêcheurs Acadiens et ceux des Premières Nations.² Ces différends se cristallisent autour des questions liées à la pêche

¹ Cette note de recherche est issue d'un projet collaboratif en cours entre l'Université de Moncton, le Conseil de bande d'Elsipogtog et l'Union des pêcheurs des Maritimes (UPM). Le projet a reçu un certificat d'éthique du CER de l'Université de Moncton (dossier 2223-062). Cette note est basée sur une recherche bibliographique préliminaire et des entretiens exploratoires. Le projet s'étalera de 2023 à 2024.

² « Discrimination and Settler Violence Continues towards Mi'kmaq Fishermen in Nova Scotia. *Cultural Survival* », 26 octobre 2020, <https://www.culturalsurvival.org/news/discrimination-and-settler-violence-continues-towards-mikmaq-fishermen-nova-scotia>; Kenneth Coates, *The Marshall Decision at 20: Two Decades of Commercial Re-Empowerment of the Mi'kmaq and Maliseet*. Macdonald-Laurier Institute, 2019. 52pp.; Alanis Obomsawin, dir. *Is the Crown at War with Us?* National Film Board, 2002, 1 h 36 min.

commerciale au homard et des droits historiques des Premières Nations confirmés par l'arrêt *Marshall*³ en 1999.⁴ Pour comprendre l'arrêt *Marshall*, il nous faut remonter aux Traités de paix et d'amitié signé entre les Premières Nations des provinces Atlantiques et la Couronne Britannique entre 1725 et 1779. Selon Sarah Isabel Wallace :

les Britanniques et des groupes des nations Mi'kmaq, Malécite et Passamaquoddy ont conclu des traités de paix et d'amitié entre eux à plus d'une demi-douzaine d'occasions entre 1725 et 1779. Néanmoins, alors que la lutte pour les terres de colonisation se poursuivait sur tout le continent, les Français ont continué à se tourner vers leurs alliés autochtones pour obtenir de l'aide. Les hostilités dans la région se sont poursuivies jusqu'à ce que la Grande-Bretagne et la France mettent fin à leur conflit en Amérique du Nord à la fin de la guerre de Sept Ans en 1760.⁵

Les traités de 1760 et 1761, « à l'instar des Accords précédents, [...] garantissaient aux peuples Micmacs, Wolastoqiyik et Passamaquoddy le droit de chasser, de pêcher, d'exploiter leurs terres et de gagner « un salaire décent » sans interférence de la part des Britanniques. »⁶

L'arrêt *Marshall* s'appuie essentiellement sur les traités de 1760–1761, puisque la Cour affirmait que « [...] les droits de chasse et de pêche octroyés aux signataires autochtones du traité n'ont jamais été abolis et que, par conséquent, les descendants de ces peuples, dans les Maritimes et au Québec, ne sont pas soumis à la législation gouvernementale sur la chasse, la pêche et l'exploitation de la terre. »⁷ L'interprétation de Wallace est donc qu'en vertu de l'arrêt *Marshall*, les peuples Mi'kmaq, Wolastoqiyik et Peskotomuhkatiyik-Passamaquoddy ne seraient soumis ni aux législations du ministère de Pêches et Océans Canada, ni à celles provinciales sur la chasse et l'exploitation des ressources naturelles. L'arrêt *Marshall* spécifie cependant que le gouvernement canadien peut réguler les pêches; il peut donc réglementer l'exercice des droits issus de traités et des droits ancestraux (article 35 de la *Loi constitutionnelle* de 1982), mais uniquement pour des motifs de conservation de la ressource ou d'autres raisons d'importance publique, et après consultation des Premières Nations. De plus, l'arrêt *Marshall*, se basant sur le traité de 1760, limite le droit de pêche à un niveau permettant de fournir des « moyens de subsistance convenable » (angl. *Moderate livelihood*), sans cependant fixer de limite à la vente de produits de la mer; cette question est encore discutée et négociée à ce jour.⁸

Afin de bien convoier le message de l'arrêt *Marshall* garantissant les droits de pêche aux pêcheurs autochtones, il s'agirait, selon A. Surette, sous le leadership du gouvernement fédéral, de

3 Nous utilisons ici le singulier de l'arrêt *Marshall* pour référer aux deux décisions de la Cour suprême, parfois dénotées *Marshall I* (*R v Marshall*, [1999] 3 S.C.R. 456) et *Marshall II* (*R v Marshall*, [1999] 3 S.C.R. 533).

4 L. Jane McMillan, *Truth and Conviction: Donald Marshall Jr. and the Mi'kmaq Quest for Justice* (Vancouver: UBC Press, 2021); *R v Marshall*, [1999] 3 S.C.R. 456.

5 Sarah Isabel Wallace, « Traités de paix et d'amitié », dans *L'encyclopédie canadienne*, 30 mai 2018, <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/traites-de-paix-et-damitie>.

6 *Ibid.*

7 *Ibid.*

8 McMillan, *Truth and Conviction*; Angela D'Elia Decembrini, *The Marshall Decision and Mi'kmaq Commercial Fishing Rights: An Explainer*, First Peoples Law, 08 octobre 2020, <https://www.firstpeopleslaw.com/public-education/blog/the-marshall-decision-and-mikmaq-commercial-fishing-rights-an-explainer>; Maureen Googoo, “Nova Scotia chiefs rejected \$87-million offer from DFO, want moderate livelihood defined,” *Ku'ku'kwes News*, 05 octobre 2020, <http://kukukwes.com/2020/10/05/nova-scotia-chiefs-rejected-87-million-offer-from-dfo-want-moderate-livelihood-defined/>.

« faciliter le partage d'information, par des consultations, des communications ainsi que le maintien du dialogue continu afin d'aller de l'avant » (trad. libre).⁹ Plus loin, Surette ajoute une recommandation à la Ministre des Pêches et des Océans : « la création d'un forum de dialogue pour bâtir la paix et les relations » (trad. libre).¹⁰ Nicole O'Byrne, professeure de droit à la University of New Brunswick, fait cependant remarquer que la « boîte de Pandore » ouverte par l'arrêt *Marshall* aurait pu être refermée si le gouvernement fédéral avait, à la suite de la deuxième décision *Marshall*, négocié des accords contemporains basés sur les traités historiques et entamé une médiation entre les pêcheurs autochtones et non-autochtones, ce qui n'avait cependant pas été fait.¹¹

Par la suite, Pêches et Océans Canada a lancé plusieurs initiatives.¹² Depuis, le ministère élabore aussi des plans de pêche avec certaines communautés Mi'kmaq, Wolastoquiyyik et Peskotomuhkati, pour lesquels il attribuera les permis, mais toutes les communautés n'acceptent pas les prémisses des négociations, notamment en Nouvelle-Écosse.¹³ Un accord de réconciliation des droits a été conclu en 2019 avec les Premières Nations d'Elsipogtog et d'Esgenoôpetitj.

La méconnaissance de ces traités et accords s'inscrit dans une longue histoire de mécompréhension et de discrimination. Après la Guerre d'indépendance américaine de 1776 à 1783, les loyalistes fidèles à la Couronne britannique qui ont migré au Canada n'ont pas respecté les traités signés antérieurement, ce qui a entraîné la montée de l'exclusion, des préjugés et du racisme, et rendu le climat entre les Premières Nations et les autorités canadiennes extrêmement pénibles pour les autochtones. Dans le même ordre d'idée, l'historien James W. Daschuk, de l'Université de Régina, soulignait dans l'annonce de son livre « *l'inconfortable vérité [...] que le Canada moderne est fondé sur un nettoyage ethnique et un génocide* ». ¹⁴ Qui plus est, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal précise que :

dès l'élection des Conservateurs en 1878, l'orangiste John A. Macdonald est devenu à la fois premier ministre et l'équivalent de ministre des Affaires indiennes. Il avait donc la responsabilité de subvenir aux besoins alimentaires des Autochtones des Plaines pendant cette transition. Il utilisa plutôt cette famine comme une arme. Faisant acheminer les rations au compte-gouttes, Macdonald força les Autochtones affamés et malades à s'entasser dans des réserves pour recevoir leur pitance.¹⁵

⁹ Allister Surette cité dans Fred Wien et Richard Williams, "An interview with Allister Surette," dans *Contested Waters: The Struggle for the Rights and Reconciliation in the Atlantic Fishery*, eds. Richard Williams et Fred Wien (Halifax: Nimbus Publishing, 2022), 152.

¹⁰ *Ibid.*, 154.

¹¹ Nicole O'Byrne cité dans Sean Fine, "The Marshall decision explained: Why the impact of a 1999 Supreme Court ruling is still felt today," *The Globe and Mail*, 30 novembre 2020, <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-the-marshall-decision-explained-why-the-impact-of-a-1999-supreme/>.

¹² Ministère des Pêches et Océans Canada, « Notre réponse aux décisions Marshall », 2021a, <https://www.dfo-mpo.gc.ca/publications/fisheries-peches/marshall-1999-fra.html>.

¹³ Ministère des Pêches et Océans Canada, « La pêche en 2021 visant à assurer une subsistance convenable », 2021b, <https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/aboriginal-autochtones/moderate-livelihood-subsistance-convenable/2021-approach-approche-fra.html>; Googoo, "Nova Scotia Chiefs rejected."

¹⁴ James Daschuk cité dans « Macdonald a délibérément contraint les Autochtones à la famine, les menant à la mort par milliers », Sinistre John A. Macdonald, pas de date, <https://sinistrejohna.info/macdonald-a-deliberement-contraint-les-autochtones-a-la-famine-les-menant-a-la-mort-par-milliers>.

¹⁵ *Ibid.*

L'histoire des pensionnats autochtone nous apprend également qu'on enlevait de force les enfants de leurs familles pour les placer dans des pensionnats pour les couper de leurs racines et les soustraire à leur culture.¹⁶ Qui plus est, le 30 mars 2023, le Vatican, à la suite des demandes des Premières Nations, annonçait finalement, au grand soulagement de ces dernières, le rejet de la « doctrine de la découverte », issue de la bulle papale *Romanus Pontifex* de 1455, et selon laquelle toute terre non chrétienne était considérée n'appartenir à personne, et pouvait par conséquent être réclamée par un souverain chrétien la « découvrant ».¹⁷

Dans une perspective plus large, les conflits autour des ressources halieutiques sont indissociables des conditions environnementales, en évolution constante, et qui peuvent affecter le secteur de la pêche de manière significative. On pense en premier lieu aux changements climatiques et au réchauffement ainsi qu'à l'acidification des eaux, qui peuvent avoir un impact considérable sur la santé et la répartition géographique des crustacés (homard, crabe et crevette), dont les pêcheurs commerciaux ainsi que les pêcheurs autochtones dépendent dans les Maritimes.¹⁸ Les modèles de répartition d'espèces prévoient un rétrécissement et une migration vers le nord des aires de répartition de l'*Homarus americanus*.¹⁹ Plus au sud, en Nouvelle-Angleterre, au début des années 2010, par une combinaison de surpêche, de réchauffement des eaux et de maladies, les stocks de homards et de crevettes ont décliné à un tel degré – jusqu'à 70% – qu'un moratoire sur la pêche aux crevettes a été émis en 2013 au Maine.²⁰ La journaliste Jennifer Thornhill Verna constate, concernant l'ouverture de la pêche au homard dans les districts de pêche 33 et 34 du Sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, que « le réchauffement des océans, qui devrait se poursuivre au XXI^e siècle, complique la vie sous et à la surface de l'eau. Les scientifiques affirment que ces changements anthropiques [...] affectent de manière disproportionnée les espèces pêchées de grande valeur telles que le homard, la crevette et le crabe des neiges » (trad. libre).²¹ Selon Amélie Rondeau, gestionnaire de la division des ressources halieutiques et écosystémiques au bureau de Pêches et Océans Canada à Moncton et biologiste spécialiste des crustacés, « les effets des changements climatiques et du réchauffement de l'eau sur le homard varient par endroit. [...] Il y a des endroits au Canada, en Atlantique, où il y a des réchauffements de l'eau. Donc, ça fait peut-être des environnements qui sont moins appropriés pour le homard. »²²

¹⁶ Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir. Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada* (Kingston: McGill-Queen's University Press, 2015).

¹⁷ Nations unies, *L'instance permanente identifie la « doctrine de la découverte » et les « écoles résidentielles » comme vecteurs essentiels de l'asservissement des peuples autochtones*, 27 avril 2010, <https://press.un.org/fr/2010/DH5019.doc.htm>.

¹⁸ Joane Bérubé, « Un Saint-Laurent de plus en plus chaud », *Radio-Canada*, 27 janvier 2021, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1766152/eaux-chaude-saint-laurent-rechauffement-climat-peter-galbraith-fleuve-temperature>; UQAR, « La carapace des crabes fragilisée par l'acidification des océans », Service des communications, 19 février 2020, <https://www.quebec.ca/reseau/fr/medias/actualites-du-reseau/la-carapace-des-crabes-fragilisee-par-lacidification-des-oceans>.

¹⁹ Joana Boavida-Portugal et al., « Climate change impacts on the distribution of coastal lobsters, » *Marine Biology* 165, no. 12 (2018). <https://doi.org/10.1007/s00227-018-3441-9>.

²⁰ US Government, « Maine's Lobster Fishing Community Confronts Their Changing Climate, » U.S. Climate Resilience Toolkit, 2020. <https://toolkit.climate.gov/case-studies/maines-lobster-fishing-community-confronts-their-changing-climate>; Christopher White, « How lobsters became victims of the tragedy of the commons, » *Greenbiz*, June 9, 2018, <https://www.greenbiz.com/article/how-lobsters-became-victims-tragedy-commons>.

²¹ Jennifer Thornhill Verna, « Laying the Groundwork for Climate-Smart Fisheries, » *The Globe and Mail*, December 11, 2022, <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-climate-change-oceans-fishing/>.

²² Amélie Rondeau cité dans Janique Leblanc, « Changements climatiques : à quoi s'attendre pour le homard et le crabe? » *Ici Nouveau-Brunswick*, *Radio Canada*, 01 novembre 2021, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1836194/avenir-homard-crabe-neiges-peche-golfe-saint-laurent-atlantique> (dans Leblanc 2021).

Depuis l'effondrement des stocks de poissons de fond dans l'Est du Canada dans les années 1990, l'activité de pêche s'est reportée sur quelques rares espèces dont la valeur est plus élevée. Le homard, comptant pour 44% du revenu de pêche dans la région en 2016.²³ Ce qui a été qualifié de « piège doré », puisqu'un effondrement des stocks, tel que constaté en Nouvelle-Angleterre au début des années 2010, peut avoir des conséquences économiques et sociales dramatiques.²⁴ Une analyse plus détaillée des répartitions futures potentielles d'espèces clés, telles que le homard et le crabe des neiges, présentée dans Greenan et al., insiste sur l'importance d'une planification de l'adaptation.²⁵ Nous sommes à l'heure actuelle dans une période de captures relativement élevées en ce qui concerne la pêche au homard selon Pêches et Océans Canada. Tant les pêcheurs commerciaux que les autochtones se procurent des équipements de plus en plus perfectionnés et dispendieux, des investissements pouvant s'avérer problématiques selon l'évolution future de la ressource. Les facteurs climatiques et environnementaux peuvent donc exacerber la compétition autour de ces ressources présentement abondantes, mais au futur incertain, dans le contexte d'une pêche peu diversifiée. Le maintien de la ressource importe à tous les acteurs concernés, et tous sont conscients que des membres de toutes les communautés, y compris les Mi'kmaq, peuvent à l'occasion enfreindre les règles établies, et qu'un dialogue entre les communautés est important pour aborder ces comportements non conformes de manière efficace.

Les questions sociales, économiques et culturelles jouent également un rôle important. Les événements qui ont fait suite à l'arrêt *Marshall* au début des années 2000 ont suscité l'entraide et la solidarité au sein des communautés Mi'kmaq, même jusqu'au Québec.²⁶ Cela s'explique aussi par le fait que la pêche représente traditionnellement un élément identitaire des communautés Mi'kmaq. Cependant, avec l'évolution des conditions socio-économiques, démographiques et culturelles, cette signification de la pêche évolue elle aussi. Ceci est d'ailleurs également valable pour les communautés acadiennes et anglophones. Au sein des communautés Mi'kmaq, il existe une main d'œuvre jeune et dynamique, pouvant combler des emplois dans l'industrie. Cependant, de nombreux jeunes ont maintenant des aspirations professionnelles différentes, souhaitant par exemple plutôt fréquenter l'université.

Certains enjeux économiques ont aussi été soulevés lors de nos entretiens préliminaires. Il a ainsi été question des subventions importantes qui ont été versées au bénéfice des pêcheurs commerciaux non-autochtones au cours des décennies passées, ainsi que l'observation faite par les pêcheurs Mi'kmaq que les équipements leurs sont souvent vendus plus cher qu'aux pêcheurs commerciaux. Pour des pêcheurs, l'investissement peut représenter des sommes d'un million de dollars canadiens. Cependant, beaucoup de pêcheurs autochtones ont perdu leurs équipements lors des affrontements des années 2000, et n'ont de manière générale pas été en mesure ces 20 dernières années d'exercer pleinement leur droit d'accès à la ressource, mettant en jeu la viabilité économique de leurs activités. Cette constatation fait écho à celles d'autres communautés Mi'kmaq.²⁷

²³ Blair J.W. Greenan et al., "Climate Change Vulnerability of American Lobster Fishing Communities in Atlantic Canada," *Frontiers in Marine Science* 6 (2019): 1–18. <https://doi.org/10.3389/fmars.2019.00579>.

²⁴ Richard A. Wahle et al., "American lobster nurseries of southern New England receding in the face of climate change," *ICES Journal of Marine Science* 72, no. S1 (2015): i69–i78. [doi:10.1093/icesjms/fsv093](https://doi.org/10.1093/icesjms/fsv093).

²⁵ Greenan et al., "Climate Change Vulnerability."

²⁶ Obomsawin, "Is the Crown at War with Us ?"

²⁷ Chambre des Communes, « Mise en œuvre des droits de pêche issus ie traités des Mi'kmaq et des Malécites visant à assurer une subsistance convenable », Rapport du Comité permanent des pêches et des océans, mai 2021, <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/FOPPO/rapport-4/page-tdm>.

Questions et objectifs de recherche

L'**objectif général** ici est de bien comprendre la portée des traités de 1760 et 1761 et de l'arrêt *Marshall* de 1999 à la lumière des relations entre les pêcheurs acadiens et Mi'kmaq dans le contexte des pêches dans le Golfe du Saint-Laurent. Le Conseil de bande de la Première Nation d'Elsipogtog (Conseil d'Elsipogtog) souhaite renforcer un dialogue constructif, basé sur une compréhension mutuelle des droits de pêche confirmés par l'arrêt *Marshall*. Dans ce contexte, le Conseil d'Elsipogtog identifie trois obstacles au dialogue :

1. Un manque de connaissance des perceptions des différentes communautés relatives à la pêche au homard et aux autres espèces;
2. Le manque de ressources pour l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation aux droits de pêche confirmés par l'arrêt *Marshall* auprès des pêcheurs non-autochtones;
3. L'inégalité créée par l'accès différentiel au soutien gouvernemental pour l'acquisition d'équipements de pêche depuis les années 1960.

Les représentants du Conseil d'Elsipogtog ont des contacts avec, entre autres, l'Union des pêcheurs des maritimes (UPM) et le ministère des Pêches et Océans Canada (MPO). Ces échanges visent à favoriser une meilleure gestion des ressources et à éviter des pratiques indésirables, y compris dans la communauté, à travers l'application des lignes directrices internes de la Première Nation, mais aussi à échanger au sujet des droits des pêcheurs autochtones et l'établissement de rapports respectueux entre pêcheurs autochtones et non-autochtones. Selon le Conseil d'Elsipogtog, ces contacts sont néanmoins insuffisants pour apaiser les tensions et assurer la compréhension mutuelle, entre autres à cause de l'influence limitée de l'UPM sur ses membres. Il appert donc essentiel de développer une stratégie basée sur le dialogue pour assurer le respect des droits de pêche issus des Traités de paix et d'amitié reconnus par l'arrêt *Marshall* de 1999.

Les **objectifs particuliers** sont (a) dans le contexte de l'arrêt *Marshall* de 1999, renforcer les liens entre les pêcheurs Mi'kmaq, et non autochtones selon les perceptions de ces communautés; (b) en partenariat avec le Conseil d'Elsipogtog et en collaboration avec l'UPM, soutenir l'élaboration d'une stratégie d'éducation et de sensibilisation vis-à-vis des traités, de la culture et des valeurs des Premières Nations, ainsi que la production de matériel d'information à l'intention des membres des communautés d'Elsipogtog et des non autochtones en vue d'une pêche sécuritaire et durable pour ces communautés; (c) soutenir le dialogue entre les groupes Mi'kmaq et les ministères provinciaux et fédéraux sur le développement et l'avenir de l'industrie en vue d'assurer que la Premières Nations d'Elsipogtog ait accès à des soutiens appropriés pour leur équipement et agrès de pêche, équivalents à ceux consentis aux pêcheurs commerciaux non-autochtones des années 1960 à 1980. Cette démarche suit une recommandation largement partagée en vue de « la création d'un forum de dialogue pour établir la confiance et des relations [...] entre les parties autochtones et non autochtones ».²⁸

²⁸ Surette cité dans Wien et Williams, "An interview with Allister Surette."; Fred Wien, et Richard Williams, "An Experiment of Dialogue," In *Contested Waters: The Struggle for the Rights and Reconciliation in the Atlantic Fishery*, eds. Richard Williams and Fred Wien (Halifax: Nimbus Publishing, 2022), 154; Chambre des communes, Rapport du Comité permanent des pêches et des océans, mai 2021. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/FOPO/rapport-4/page-tdm>.

Approche théorique et méthodologique

La méthodologie utilisée sera qualitative; les principaux instruments seront : la recension des écrits, l'entrevue semi-dirigée, l'entretien collectif et l'analyse par théorisation ancrée. Pour la collecte d'informations, nous allons procéder dans un premier temps à la recension des écrits et à la recherche documentaire, afin de colliger des informations au sujet des traités de paix et d'amitié ainsi que des « moyens de subsistance modérés » dans l'exploitation des ressources naturelles.²⁹ Nous enchaînerons avec des entrevues semi-dirigées et des entretiens de groupe.³⁰ Ces deux techniques se prêtent particulièrement bien à l'analyse par la théorisation ancrée.

D'abord, les entretiens semi-dirigés seront faits avec environ 20 personnes sélectionnées avec l'aide du Conseil d'Elsipogtog et de l'UPM, comprenant cinq pêcheurs Mi'kmaq et cinq membres de la communauté d'Elsipogtog, incluant des aînés, ainsi que cinq pêcheurs commerciaux et cinq personnes non autochtones intéressé·e·s à la question des droits de pêche des Premières Nations, dont des fonctionnaires de la région du sud du Golfe du St.-Laurent, des spécialistes en droit autochtone et des pêcheurs retraités. Nous prévoyons que l'échantillon permettra d'atteindre la saturation des catégories dans chacun des groupes³¹; nous prévoyons en recruter d'avantage si ce n'est pas le cas. Les entrevues sont envisagées comme une narration, une unité de sens, où les différentes sections doivent être considérées comme en relation les unes avec les autres pour finalement constituer « une histoire cohérente, logique et unique ». ³² Deuxièmement, l'entrevue semi-dirigée « repose sur l'idée que la perspective de l'autre a du sens »; et, troisièmement, l'entrevue semi-dirigée « porte sur la nature de la réalité, image d'un monde en perpétuel changement ». ³³ Ceci est particulièrement important dans le contexte des changements climatiques qui entraînent des changements profonds pour l'environnement étudié et l'activité de pêche.

Les entrevues seront suivies de deux groupes de discussion, d'une durée de 60 à 90 minutes chacun, tenus séparément, avec des personnes autochtones pour l'un, et non autochtones pour l'autre. Nous recruterons avec l'aide du Conseil d'Elsipogtog et de l'UPM de six à huit personnes pour chaque groupe, avec une répartition proportionnellement équivalente à celle des entretiens semi-dirigés. Ces groupes permettront de compléter et de valider par triangulation les informations recueillies durant les entretiens semi-dirigés.³⁴ Selon Maltais et al., « [c]e dispositif de recherche informatif et participatif fait d'abord émerger des données en permettant à différentes personnes qui partagent des éléments en commun de discuter d'un thème spécifique. »³⁵ Ensuite, cette méthode est « utilisée à des fins

²⁹ Catherine Séguin, « La recension des écrits et la recherche documentaire », dans *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, 7^e éd., eds. Benoit Gauthier et Isabelle Bourgeois (Montréal: PUQ, 2021), 68.

³⁰ Lorraine Savoie-Zajc, « L'entrevue semi-dirigée », dans *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, 7^e éd., eds. Benoit Gauthier et Isabelle Bourgeois (Montréal: PUQ, 2021); Stephanie Maltais, Isabelle Auclair, et Sophie Brière, « Les entretiens de groupe », Dans *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, 7^e éd., édité par Benoit Gauthier et Isabelle Bourgeois (Montréal: PUQ, 2021), 319–38.

³¹ Monique M. Hennink, Bonnie N. Kaiser, et Vincent C. Marconi, “Code Saturation Versus Meaning Saturation: How Many Interviews Are Enough?” *Qualitative Health Research* 27, no. 4 (2017): 591–608.

³² Maltais, Auclair, et Brière, « Les entretiens de groupe »

³³ *Ibid.*, 277–278.

³⁴ Norman K. Denzin, *The Research Act: A Theoretical Introduction to Sociological Methods* (New York: Transaction Publishers, 2017); Nahid Golafshani, “Understanding Reliability and Validity in Qualitative Research,” *The Qualitative Report* 8, no. 4 (2003): 597–606.

³⁵ Maltais, Auclair, et Brière, « Les entretiens de groupe », 320.

multiples. »³⁶ À titre d'exemple, les autrices en nomment trois : « pour recueillir des données auprès de groupes marginalisés où les membres ont la possibilité et de se confier et de l'exprimer librement ; [...] pour comprendre des attitudes et des croyances qui sous-tendent les comportements d'un groupe cible; [...] pour examiner des sujets sensibles, complexes ou nouveaux. »³⁷ Afin que chacun des deux groupes Mi'kmaq et pêcheurs commerciaux non autochtones se sentent à l'aise de s'exprimer, nous tenons à redire que nous utiliserons deux entretiens de groupe séparés.

L'analyse par la « théorisation ancrée »

D'entrée de jeu, nous croyons que l'analyse par théorisation ancrée se prête bien à notre objet d'étude qui porte sur la méconnaissance des traités entre les Premières Nations et la Couronne britannique, les conflits entre pêcheurs commerciaux non autochtone, les Premières Nations et les perspectives de réconciliation. Selon Pierre Paillé : « La théorisation ancrée est une méthode d'analyse qualitative visant à générer inductivement une théorisation *au sujet d'un phénomène culturel, social ou psychologique*, [c'est nous qui soulignons] en procédant à la conceptualisation et la mise en relation progressives et valides de données empiriques qualitatives ». ³⁸ L'auteur prend soin d'ajouter que la théorisation implique « d'arriver à une compréhension nouvelle des phénomènes ». Par théorisation, on désigne « à la fois le processus et le résultat, tout en indiquant que le résultat lui-même n'est pas une fin mais plutôt l'état dans lequel se trouve, à un moment donné, une construction théorique donnée. »³⁹ Selon l'autrice Valérie Méliani, la théorisation ancrée « permet une formulation provisoire pour comprendre la complexité des phénomènes tant au niveau culturel qu'au niveau empiriques de ses mises en situation. »⁴⁰ Toujours selon l'autrice, « la théorisation ancrée peut se caractériser par la conceptualisation des données empiriques. *La méthode est un aller-retour constant et progressif entre les données recueillies sur le terrain et un processus de théorisation. Le principal outil est la catégorie* [c'est nous qui soulignons]; elle permet de faire le lien entre la technique qualitative et l'effort de conceptualisation. »⁴¹ De plus, la « méthode d'analyse par théorisation ancrée [...] se centre sur un objet d'étude et recherche en appliquant un certain nombre d'opérations aux données empiriques. »⁴² Qui plus est, l'autrice fait une mise en garde : « [...] dans toutes recherches qualitatives le chercheur doit s'attacher à faire preuve de réflexivité. En effet, l'induction peut être considérée comme une interaction entre les données du terrain et l'interprétation du chercheur qui même s'il essaie de mettre ses références de côté, perçoit le terrain à travers le filtre de sa sensibilité théorique. »⁴³ Enfin, une autre chercheuse ajoute : « Il est donc impératif d'explicitier la relation entre les intuitions du chercheur (faites de savoirs antérieurs et de références à des théories existantes) et les suggestions qui proviennent des données de terrain. »⁴⁴ Concernant la démarche de la méthode, nous allons suivre les six étapes proposées par Méliani, soit : « la codification, la

³⁶ *Ibid.*, 321.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Pierre Paillé, « L'échantillonnage théorique : induction analytique. Qualitative par théorisation (analyse). Vérification des implications théoriques », dans *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, édité par Alex Mucchielli, (Paris : Armand Colin, 1996), 184.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Valérie Méliani, « Choisir l'analyse par théorisation ancrée : utilisation des apports et des limites de la méthode », *Recherches Qualitatives Hors-Série 15*, (2013) : 436.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*, 437.

⁴³ *Ibid.*, 450.

⁴⁴ François Guillemette, « L'approche de la Grounded Theory; pour innover? » *Recherches Qualitatives 26*, no. 1 (2006) : 44–45.

catégorisation, la mise en relation, l'intégration, la modélisation et la théorisation. »⁴⁵ L'autrice nous dit que la codification est « la reformulation de la réalité vécue ou exprimée par l'acteur [...] il s'agit de dégager l'essentiel dans le discours recueilli ou la situation observée. »⁴⁶ Quant à la catégorisation, il s'agit « d'un mot ou d'une expression désignant à un niveau relativement élevé d'abstraction un phénomène culturel, social ou psychologique tel que perceptible dans le corpus de données [...] Chaque catégorie doit être définie, c'est-à-dire spécifier ses conditions d'existence. Ces catégories vont nécessairement se modifier dans les étapes suivantes. »⁴⁷ La mise en relation qui a déjà commencé dans la catégorisation consiste à « mettre en relation les phénomènes observés par ressemblance, dépendance, fonctionnement ou hiérarchie. »⁴⁸ Pour sa part, l'intégration implique de « dépasser les différents phénomènes observés pour en dégager un phénomène général. »⁴⁹ La modélisation consiste à « représenter schématiquement les processus mis à jour au cours des opérations précédentes. »⁵⁰ Finalement, il s'agit de « formuler la théorisation tout en ayant à l'esprit qu'elle ne sera jamais achevée. »⁵¹ Méliani (2013) conclut ainsi que « la théorisation doit permettre de saisir la complexité des phénomènes tant au niveau conceptuel qu'au niveau empirique de ses mises en situation. »⁵²

Résultats attendus

Les résultats du projet permettront de mieux comprendre les perceptions des valeurs des communautés « autres », Premières Nations ou Acadienne, ainsi que des droits autochtones issus des traités de paix et d'amitié de 1760–1761 confirmés par l'arrêt *Marshall* de 1999, dans une perspective de réconciliation. Le projet développera des outils d'information (rapport grand public à l'intention des médias non-autochtones; feuillet d'information à l'intention du Conseil de bande d'Elsipogtog et pour diffusion dans la communauté, avec un résumé en langue Mi'kmaq; feuillet d'information à l'intention de l'UPM) accompagnant une stratégie d'éducation et de sensibilisation pour les pêcheurs autochtones et commerciaux du N.-B. vis-à-vis des traités et de la culture et des valeurs des Premières Nations ainsi que celles des Acadien-nes. Cette stratégie et les outils en découlant seront développés en partenariat avec le Conseil d'Elsipogtog en collaboration avec l'UPM, qui tentent de mener depuis des années un dialogue constructif pour l'avenir en vue d'une pêche sécuritaire et durable.

Conclusion

La pertinence de cette recherche est de montrer que les pêcheurs commerciaux non-autochtones, mais aussi les citoyen-nes du Nouveau-Brunswick, doivent respecter les traditions et les valeurs des Premières Nations ainsi que les droits conférés aux peuples autochtones issus des traités historiques de paix et d'amitié de 1760–1761 et confirmés par l'arrêt *Marshall* de 1999 dans une perspective de vérité et de réconciliation. Un membre de la Commission de vérité et réconciliation déclarait lors du dépôt du

⁴⁵ Méliani, « Choisir l'analyse par théorisation ancrée », 439.

⁴⁶ *Ibid.*, 439.

⁴⁷ *Ibid.*, 440.

⁴⁸ *Ibid.*, 440–41.

⁴⁹ *Ibid.*, 441.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Ibid.*, 441.

rapport en 2014 : « Le Canada doit passer des excuses à l'action. »⁵³ L'originalité de ce partenariat et de cette collaboration se fonde sur l'utilisation d'une méthodologie de recherche qualitative pour soutenir un dialogue constructif entre communautés, en vue d'une pêche sécuritaire et durable, et dans une perspective éducative, en partenariat avec la Première Nations d'Elsipogtog et en collaboration avec l'UPM. Le projet sensibilise les pêcheurs commerciaux et les associations locales et régionales aux valeurs et à la culture des Premières Nations, et aux droits issus de traités, ainsi qu'à l'histoire et à l'identité de la communauté acadienne.

Si vous souhaitez réagir à cette note de recherche, veuillez soit nous écrire à editorjnbs@stu.ca. To comment on this research note, please write to editorjnbs@stu.ca.

Omer Chouinard est professeur émérite en environnement et membre de l'Ordre du Canada pour ses contributions à la protection des écosystèmes marins. Il a enseigné en environnement et en sociologie du développement pendant 25 ans 1993 à 2018. Il a travaillé au ministère des pêches et de l'aquaculture de la province du N.-B. de 1988 à 1993 et a participé à la création de l'Union des pêcheurs de Maritimes (UPM) en 1977. Il est natif d'une famille de pêcheur côtier en Gaspésie.

Sebastian Weissenberger est professeur en sciences de l'environnement à la Têluq et a enseigné à l'Université de Moncton à Moncton et Shippagan à quelques reprises. Il s'intéresse aux questions environnementales et en particulier les approches communautaires et participatives à l'adaptation aux changements climatiques au Canada, en Haïti et en Afrique.

Jean Philippe Sapinski est professeur d'études de l'environnement à l'Université de Moncton. Ses projets actuels portent sur l'obstructionnisme de l'industrie des hydrocarbures face à la crise climatique, la géoingénierie climatique et les mouvements territoriaux pour une transition écologique à l'échelle locale.

Bibliographie

- « Discrimination and Settler Violence Continues towards Mi'kmaq Fishermen in Nova Scotia. » *Cultural Survival*, 20 octobre 2020. <https://www.culturalsurvival.org/news/discrimination-and-settler-violence-continues-towards-mikmaq-fishermen-nova-scotia>.
- Bérubé, Joane. « Un Saint-Laurent de plus en plus chaud. » *Radio Canada*, 27 janvier 2021. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1766152/eaux-chaude-saint-laurent-rechauffement-climat-peter-galbraith-fleuve-temperature>.
- Boavida-Portugal, Joana, Rui Rosa, Ricardo Calado, Maria Pinto, Ines Boavida-Portugal, Miguel B. Araújo, et Francois Guilhaumon. "Climate change impacts on the distribution of coastal lobsters." *Marine Biology* 165, no. 186 (2018): 7pp. <https://doi.org/10.1007/s00227-018-3441-9>.

⁵³ Murray Sinclair 2014, juge et sénateur Ojibwé.

- Chambre des Communes. « Mise en oeuvre des droits de pêche issus de traités des Mi'kmaq et des Malécites visant à assurer une subsistance convenable ». Rapport du Comité permanent des pêches et des océans. Mai 2021. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/FOPO/rapport-4/page-tdm>.
- Coates, Kenneth. 2019. *The Marshall Decision at 20: Two Decades of Commercial Re-Empowerment of the Mi'kmaq and Maliseet*. Macdonald-Laurier Institute. 2019. 52pp.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir. Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. Kingston : McGill-Queen's University Press, 2015.
- « Macdonald a délibérément contraint les Autochtones à la famine, les menant à la mort par milliers », Sinistre John A. Macdonald, pas de date, <https://sinistrejohna.info/macdonald-a-deliberement-constraint-les-autochtones-a-la-famine-les-menant-a-la-mort-par-milliers>.
- D'Elia Decembrini, Angela. *The Marshall Decision and Mi'Kmaq Commercial Fishing Rights: An Explainer*. First Peoples Law. October 8, 2020. <https://www.firstpeopleslaw.com/public-education/blog/the-marshall-decision-and-mikmaq-commercial-fishing-rights-an-explainer>.
- Denzin, Norman K. *The Research Act: A Theoretical Introduction to Sociological Methods*. New York: Transaction Publishers, 2017.
- Fine, Sean. “The Marshall decision explained: Why the impact of a 1999 Supreme Court ruling is still felt today.” *The Globe and Mail* November 30, 2020. <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-the-marshall-decision-explained-why-the-impact-of-a-1999-supreme/>.
- Golafshani, Nahid. “Understanding Reliability and Validity in Qualitative Research.” *The Qualitative Report* 8, no. 4 (2003): 597–606.
- Googoo, Maureen. “Nova Scotia chiefs rejected \$87-million offer from DFO, want moderate livelihood defined.” *Ku'ku'kwes News*, October 5, 2020. <http://kukukwes.com/2020/10/05/nova-scotia-chiefs-rejected-87-million-offer-from-dfo-want-moderate-livelihood-defined/>.
- Greenan, Blair J.W., Nancy L. Shackell, Kiyomi Ferguson, Philip Greyson, Andrew Cogswell, David Brickman, Zeliang Wang, Adam Cook, Catherine E. Brennan, et Vincent S. Saba. “Climate Change Vulnerability of American Lobster Fishing Communities in Atlantic Canada.” *Frontiers in Marine Science* 6 (2019): 1–18. <https://doi.org/10.3389/fmars.2019.00579>.
- Guillemette, François. « L'approche de la Grounded Theory; pour innover? » *Recherches Qualitatives* 26, no. 1 (2006) : 32–50.
- Hennink, Monique M., Bonnie N. Kaiser, et Vincent C. Marconi. “Code Saturation Versus Meaning Saturation: How Many Interviews Are Enough?” *Qualitative Health Research* 27, no. 4 (2017): 591–608.

- Leblanc, Janique. « Changements climatiques : à quoi s'attendre pour le homard et le crabe? » *Ici Nouveau-Brunswick, Radio Canada*. 01 novembre 2021. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1836194/avenir-homard-crabe-neiges-peche-golfe-saint-laurent-atlantique>.
- Nations unies. 2010, 27 avril. *L'instance permanente identifie la « doctrine de la découverte » et les « écoles résidentielles » comme vecteurs essentiels de l'asservissement des peuples autochtones*. Avril 27, 2010. <https://press.un.org/fr/2010/DH5019.doc.htm>.
- McMillan, L. Jane. *Truth and Conviction: Donald Marshall Jr. and the Mi'kmaw Quest for Justice*. Vancouver: UBC Press, 2021.
- Méliani, Valérie. « Choisir l'analyse par théorisation ancrée : utilisation des apports et des limites de la méthode ». *Recherches Qualitatives Hors-Série* 15, (2013) : 435–52.
- Maltais, Stephanie, Isabelle Auclair, et Sophie Brière. « Les entretiens de groupe ». Dans *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, 7^{ième} éd., édité par Benoit Gauthier et Isabelle Bourgeois, 319–38. Montreal: PUQ, 2021.
- Ministère des Pêches et Océans Canada. « Notre réponse aux décisions Marshall ». 2021a. <https://www.dfo-mpo.gc.ca/publications/fisheries-peches/marshall-1999-fra.html>.
- . « La pêche en 2021 visant à assurer une subsistance convenable ». 2021b. <https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/aboriginal-autochtones/moderate-livelihood-subsistance-convenable/2021-approach-approche-fra.html>.
- Obomsawin, Alanis, Dir. *Is the crown at war with us?* National Film Board, 2002. 1 h 36 min.
- Paillé, Pierre. « L'échantillonnage théorique. Induction analytique. Qualitative par théorisation (analyse). Vérification des implications théoriques ». Dans *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, édité par Alex Mucchielli, 54–5; 101–02; 184–90; 266–67. Paris : Armand Colin, 1996.
- R v Marshall*, [1999] 3 S.C.R. 456.
- R v Marshall*, [1999] 3 S.C.R. 533.
- Savoie-Zajc, Lorraine. « L'entrevue semi-dirigée ». Dans *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, 7^{ième} éd., édité par Benoit Gauthier et Isabelle Bourgeois, 273–296. Montreal: PUQ, 2021.
- Séguin, Catherine. « La recension des écrits et la recherche documentaire. » Dans *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, 7^{ième} éd., édité par Benoit Gauthier et Isabelle Bourgeois, 65–84. Montreal: PUQ, 2021.
- Thornhill Verna, Jennifer. “Laying the Groundwork for Climate-Smart Fisheries.” *The Globe and Mail*, December 11, 2022. <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-climate-change-oceans-fishing/>.

- UQAR. « La carapace des crabes fragilisée par l'acidification des océans ». Service des communications. 19 février 2020. <https://www.uquebec.ca/reseau/fr/medias/actualites-du-reseau/la-carapace-des-crabes-fragilisee-par-lacidification-des-oceans>.
- US Government. “Maine's Lobster Fishing Community Confronts Their Changing Climate.” U.S. Climate Resilience Toolkit, 2020. <https://toolkit.climate.gov/case-studies/maines-lobster-fishing-community-confronts-their-changing-climate>.
- Wahle, Richard A., Lanny Dellinger, Scott Olszewski, et Phoebe Jekielek. “American lobster nurseries of southern New England receding in the face of climate change.” *ICES Journal of Marine Science* 72, no. S1 (2015): i69–i78. [doi:10.1093/icesjms/fsv093](https://doi.org/10.1093/icesjms/fsv093).
- Wallace, Sarah Isabel. « Traités de paix et d'amitié ». Dans *L'encyclopédie canadienne*. 30 mai 2018. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/traites-de-paix-et-damitie>.
- White, Christopher. “How lobsters became victims of the tragedy of the commons.” *Greenbiz*, June 9, 2018. <https://www.greenbiz.com/article/how-lobsters-became-victims-tragedy-commons>.
- Wien, Fred et Richard Williams. “An interview with Allister Surette.” Dans *Contested Waters: The Struggle for the Rights and Reconciliation in the Atlantic Fishery*, edited by Richard Williams and Fred Wien, Eds. Halifax: Nimbus Publishing, 2022. 149–53.
- Wien, Fred, et Richard Williams. “An Experiment of Dialogue,” In *Contested Waters: The Struggle for the Rights and Reconciliation in the Atlantic Fishery*, edited by Richard Williams and Fred Wien, Eds. Halifax: Nimbus Publishing, 2022. 154–55.